



**Pascal Mayer**  
*Directeur Général*  
*Groupama Forêts Assurances*

La commémoration en 2017 des 70 ans de la création de la MISSO a été l'occasion de réaffirmer qu'elle n'est pas une compagnie d'assurance comme les autres. Il s'agit d'une mutuelle spécialisée dont les sociétaires et les élus - choisis parmi ces sociétaires - partagent une communauté d'intérêt autour de l'atténuation du risque en forêt, le plus durablement possible et au meilleur coût possible.

Cette recherche du meilleur coût nous impose une réflexion suivant trois axes :

1. Nous développer et répartir les risques : Les élus composant le conseil d'administration de la MISSO ont considéré que son excellent niveau de solvabilité - retrouvé après des années de peine - permettait d'envisager sereinement un développement qui doit s'entendre non pas seulement comme une prise de risque supplémentaire mais surtout comme une source de stabilité pour l'avenir. Pour une meilleure identification hors du berceau que constitue le massif landais, un nouveau nom commercial a été adopté - Groupama Forêts Assurances - et de nouveaux outils de communication ont été développés.

2. Trouver auprès des pouvoirs publics, des organisations professionnelles, voire de l'Europe, un véritable soutien financier à l'assurance forestière (contre les tempêtes au moins) qui soit simple, incitatif et durable : Le DEFI Forêts dont nous avons parlé dans la précédente infolettre n'a été reconduit que pour trois ans et le CIFA dont il est question dans cette infolettre est en panne. Un dispositif gagnant-gagnant reste à inventer que ce soit sous forme de subvention ou de fonds de garantie réservés aux sylviculteurs

La ressource économique majeure que constitue la forêt, le cadre de vie recherché qu'elle fournit et le stock de carbone gratuit qu'elle génère méritent la plus grande attention. L'arrivée d'une nouvelle équipe au Ministère de l'agriculture nous laisse espérer la reprise d'une discussion sur ce thème aux côtés des syndicats. [▼ lire la suite](#)





3. Participer à la prévention : A partir du moment où nous nous sommes dotés des moyens de communiquer, il est tout-à-fait essentiel d'utiliser ces moyens pour relayer les informations utiles à la réduction de la sinistralité en forêt. Ce sera l'objet d'une rubrique spécifique dans chacune de nos infolettres à venir. En cette période particulière de sortie de l'hiver qui supporte, avec l'été, le risque le plus fort d'incendie dans le massif landais, on ne peut que rappeler l'adresse du site de l'ARDFCI - [www.feudeforet.org](http://www.feudeforet.org) - où chacun trouvera, entre autres, tous les conseils utiles en termes de prévention contre le feu. Force est de constater que tous ces conseils ne sont pas mis en œuvre : lors de l'incendie de Saint Michel de Castelnaud (20 avril 2018 - 160 hectares détruits environ) certaines pistes n'ont pas pu être empruntées par les pompiers à cause de plantations réalisées à moins de quatre mètres de leurs bordures !

Le mutualisme est une valeur d'avenir. Sur tous les thèmes évoqués plus haut, les idées et les retours d'expériences de nos sociétaires sont bienvenus, tout comme leur implication dans les caisses locales, en tant qu'administrateur par exemple ! Il importe qu'en 2019 le nombre de sociétaires participant aux assemblées générales des caisses locales de la MISSO soit supérieur à celui de 2018. Au-delà des aspects statutaires, des thèmes techniques directement en rapport avec les préoccupations de chacun sur les risques en forêt seront abordés. D'autres suggestions peuvent aussi être faites pour améliorer l'attrait de ces réunions annuelles !

